

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 5 décembre 2018, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Philippe Ammann

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Ammann, président, PLR : ouvre la séance et salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Puis, il demande de procéder à l'appel.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018
3. Place de la Gare – Etat de l'avancement de l'avant-projet : information (C. Ferrier)
4. Plan financier 2019 – 2023 : décision (J.-P. Devaux)
5. Budget de fonctionnement 2019, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 59'763.- dès 2019 en vue de la conclusion d'un contrat de fourniture de signaux numériques multimédia pour le télésexe avec la société VIDEO 2000 : décision (A. Binggeli)
7. Demande d'une dépense périodique d'une durée de 5 ans de CHF 16'560.- TTC pour la mise en place de défibrillateurs : décision (R. Matti)
8. Demande d'une dépense périodique d'une durée de 3 ans de CHF 40'000.- TTC, en tant que subvention extraordinaire pour le Musée d'histoire de La Neuveville, afin de procéder au « recatalogage » du Fonds photographique Pierre Hirt en vue de son transfert à Mémoires d'Ici : décision (R. Matti/ A. Olivieri)
9. Introduction d'un système de contrôle interne dans l'administration municipale (SCI) : information (J.-P. Devaux)
10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Politique de développement durable » (R. Matti)
11. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
12. Réponse à l'interpellation FOR (M. Hofstetter) « Financement des camps de ski » (J.-P. Devaux)
13. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère » (C. Ferrier)
14. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare » (A. Binggeli)
15. Rapport CM en réponse au postulat PSN (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école » (R. Matti)
16. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2019
17. Interventions parlementaires et développements
18. Questions simples et traitement
19. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)

: Mmes Michel Tamara, Orha Sanda
MM. Brodu Thierry, Burkhalter Daniel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane

- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevailer Monique, Imer Milly, Müller Maryse
MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste
MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
- Excusé** : M. Hofstetter Michaël (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Place de la Gare – Etat de l'avancement de l'avant-avant-projet : information (C. Ferrier)

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'il présentera le projet de l'état de l'avancement de l'avant-avant-projet de la Place de la Gare conjointement avec Mme C. Féver, responsable du service de la gestion du territoire. Il rappelle que l'idée de cette présentation est de donner un état de la situation concernant l'aménagement de cette future place et souligne que ce n'est encore qu'un avant-avant-projet.

Mme C. Féver, responsable du service de la gestion du territoire : signale que la présentation durera environ une dizaine de minutes afin de présenter la situation. Le périmètre pris en compte pour ce projet part depuis la Place du Marché, au niveau de la Tour de Rive, jusqu'à la déchetterie. Elle indique que les objectifs de l'avant-avant-projet sont la mise en valeur des Places de la Gare et du Marché par un urbanisme de qualité, en supprimant ou en remplaçant les éléments perturbants ou inadaptés (bâtiments, installations, mobilier urbain), le renforcement du rôle central du secteur gare (accueil et activités), le développement du potentiel de cette zone en favorisant une mixité des usages, soit une zone publique, des activités, des commerces et des logements, une mise en valeur de la transition ville-lac/lac-ville par le biais d'éclairages, de verdure, d'espaces publics avec bassin, etc., la réorganisation de la circulation et du stationnement afin de valoriser les espaces publics et les différents modes de mobilité, l'élaboration d'un projet répondant aux principes du développement durable ainsi que favoriser les énergies renouvelables comme le chauffage à distance à bois et les panneaux solaires sur les nouvelles constructions. Elle informe que les instruments de planification en vigueur sont le projet de territoire, qui sera présenté au Conseil général lors de la séance de mars 2019, la réglementation fondamentale (plan de zone et règlement de construction, le plan directeur de la Vieille Ville et la plan de quartier de la Vieille Ville). Les trois étapes qui ont déjà été réalisées pour ce projet sont l'attribution d'un mandat au bureau RWB SA pour l'établissement d'un diagnostic des contraintes et potentiels ainsi que l'élaboration d'un avant-avant-projet, l'attribution d'un mandat à l'entreprise Enotrac pour l'analyse de la problématique des rayonnements non ionisants et leur impact sur de futures constructions et l'évolution ainsi que l'adaptation de l'avant-avant projet. Elle explique que les contraintes identifiées au niveau de l'environnement sont le bruit ferroviaire et routier, le rayonnement non ionisant ainsi que la distance de sécurité aux CFF. Ensuite, ce qui a été identifié au niveau des contraintes et du contexte d'aménagement sont la mobilité (flux des circulations), les limites parcellaires, les propriétés foncières, le bâti existant, l'inventaire ISOS et le recensement architectural.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : poursuit la présentation en expliquant que le potentiel de développement comprend la création d'un parking souterrain, de surfaces brutes de plancher destinées aux commerces, bureaux, activités et logements, d'espaces publics de qualité favorisant la mobilité douce et l'intégration possible d'un chauffage à distance servant pour les nouvelles constructions et le raccordement futur des bâtiments publics et communaux ainsi que ceux de la Vieille Ville. Pour les surfaces, le projet du parking est estimé sur 1 ou 2 niveaux, soit de 160 à 250 places. Au rez-de-chaussée, il est estimé à environ 3'000 m² pour des commerces, des bureaux, des services, de l'artisanat, une vélostation, etc. Et pour les 1^{er} et 2^e étages ainsi que les attiques, les surfaces sont estimées à environ 8'000 m² pour des bureaux et des logements. Ensuite, il évoque les étapes suivantes qui débiteront par l'établissement de visualisation 3D des volumes, la poursuite des discussions avec les propriétaires fonciers, l'élaboration d'un projet d'aménagement de détail, de l'intégration du projet dans la réglementation fondamentale (révision du PAL), l'établissement d'un planning détaillé, la recherche de financement public-privé et finalement par le calendrier, qui sera décidé lors de la séance du Conseil général de début 2020.

4. Plan financier 2019 – 2023 : décision (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : présente ses excuses pour la qualité d'impression du document remis aux conseillers généraux concernant le plan financier et le budget de fonctionnement. Il informe qu'un effort au niveau de l'esthétisme sera fait pour l'année prochaine. Il espère ce soir, rassurer et convaincre plus sur le fond que sur la forme. Il indique que le catalogue des investissements est lié au tableau de la planification 2019-2023 et que ces deux documents renseignent sur l'évolution probable de la planification financière de la Commune. Il rappelle qu'à l'introduction du MCH2, tous les anciens investissements avait dû être fixés avec une valeur et une durée de vie. Ce qui fait que pour les 13 prochaines années, il y aura un montant fixe d'amortissement et tout ce qui sera fait entretemps viendra se rajouter en termes d'amortissement à ces investissements anciens, ce qui créer un déficit structurel. Le tableau qui est présenté montre qu'il y a une légère insuffisance de financement. Il tient à rappeler que ce serait dans le cas si tous les investissements dans le catalogue se réalisaient. Même s'il y a une légère insuffisance de financement, ce n'est pas dramatique, d'autant plus que ces chiffres montrent qu'ils restent encore modérés par rapport à la fortune actuelle. Il relève que ce catalogue a été établi de la façon la plus sérieuse possible et indique que le montant total des investissements 2019-2023 se monte à CHF 17'880'212.- et le montant des investissements qui sont financés par l'impôt est de CHF 12'175'212.-. C'est qui est prévu de faire ces 5 prochaines années et le reste serait financé par des taxes d'assainissement, électricité, etc. Plusieurs projets importants figurent dans le catalogue et la plupart sont déjà connus, comme la plan directeur régional, le secteur de la gare, le chauffage à distance, la rue du Port et la zone de St-Joux. Il informe que le Conseil municipal s'est fixé comme objectifs 2019 de prendre la décision de savoir si le chauffage à distance pourrait être réalisé et intégré dans le projet de la place de la Gare, en même temps que la rénovation de la rue du Port. Il rappelle un point important concernant le chauffage à distance dans le sens que tous les frais d'investissement n'ont pas été mis dans le catalogue. Seuls les frais d'étude ont été intégrés pour l'instant. La réalisation doit impérativement être financée par des prestataires externes. Une nouvelle planification de la réfection des routes communales à été faite par le service de la gestion du territoire et a été intégrée pour la première fois dans ce catalogue. Ce catalogue ne comprend pas encore la rénovation de certains bâtiments communaux. Par contre des rapports et des analyses ont déjà été établis en vue de préparer et financer ces travaux. Cela concerne notamment le restaurant de la Plage, la buvette et les vestiaires de St-Joux ainsi que la maison Schenk. La modernisation du réseau électrique se poursuit à un rythme soutenu. Il rappelle qu'il se tient à disposition pour toutes questions et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Lopes, PSN : « *Le Parti Socialiste Neuvevillois remercie le Conseil municipal pour le plan financier 2019-2023 et pour les précisions qui y ont été apportées et propose de l'accepter.* »

M. A. Guillaume, FOR : au nom du Parti Forum Neuvevillois, il salue le travail réalisé en termes d'analyse des priorités et relève que c'est un plan ambitieux. Il propose de l'accepter.

M. R. Kurth, PLR : relève l'immense travail effectué par le département de la gestion du territoire pour le recensement de points sensibles et dégradés dans la Commune. Aussi, il ajoute que le plan montre la voie à suivre tout en restant prudent avec l'évolution de la fortune nette de la Commune. Il recommande au nom du Parti Libéral-Radical de l'accepter.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général accepte le plan financier 2019-2023.**

5. Budget de fonctionnement 2019, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : indique que le budget 2019 prévoit un excédent de charges de CHF 278'006.70 au compte global et de CHF 390'006.70 au compte général. Aussi, il indique que le Conseil municipal propose de ne pas toucher à la quotité d'impôt ni aux taxes. Il propose également un budget avec une augmentation de la masse salariale globale de 1 %. Le Conseil municipal a évalué la situation financière de la Commune et propose un budget avec un maintien voire une amélioration de toutes les prestations, notamment celles au service de la population. Il relève que, pour l'enfance, nous maintenons une offre de qualité pour l'accueil à la crèche et l'école à journée continue. Pour la jeunesse, un soutien est apporté aux sociétés sportives et actives dans la Commune. Le soutien au Centre d'animation jeunesse est maintenu. Pour la jeunesse, il est constaté une augmentation des contributions pour l'école de musique. Il ajoute qu'une contribution est inscrite pour l'installation d'un pumtrack ainsi qu'une contribution à la bibliothèque régionale. Pour la population, il est budgétisé un achat de mobilier urbain. Il informe également que des bons d'achat seront distribués aux nouveaux arrivants afin de faire la promotion des commerces locaux, dès janvier 2019. Pour les personnes âgées, pour la première fois en 2019, une inscription d'une contribution au Service de maintien à domicile SMAD a été faite. Pour la culture, il a été inscrit un montant pour les travaux au Schlossberg. Toutes les subventions à un montant au moins équivalent ont été maintenues pour le Café-théâtre, la Zone Piétonne, la Fête du Vin et l'Ensemble instrumental, un encouragement aux artistes neuvevillois, un soutien à Art Dialog et au Festival de Boogie Woogie en 2019. Il rappelle que toutes ces prestations contribuent à l'attractivité de la localité et ajoute qu'il y a une trentaine d'appartements vides alors que, jusqu'à présent, les gens avaient du mal à se loger. Il précise que le site Internet communal recense les objets immobiliers. De plus, les offres culturelles et les prestations à la population restent possibles grâce au faible endettement. Il ajoute que la commission des finances propose de rester vigilant et essaie de mettre en place des mesures visant à remplir les tâches publiques de manière plus efficace. A titre d'exemple, il informe qu'un système de contrôle (SCI) a été mis en place. Il est également prévu d'introduire une gestion électronique des données au niveau des finances afin d'augmenter le contrôle et l'efficacité de notre administration. Il souligne également qu'au niveau de la Commune, tous les postes de travail ont été repourvus et qu'il y a eu des variations de taux d'occupation. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : souhaite savoir pourquoi les dépenses nettes augmentent drastiquement à la page 12 / 64.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : explique que les dépenses liées à l'APEA sont comptabilisées dès 2019 dans ce service. Auparavant, il n'y avait que les recettes.

M. P. Friedli, PSN : relève qu'il y a souvent des honoraires de consultants et que la tendance a l'air d'augmenter.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : répond que pour certains dossiers, il faut externaliser comme pour les projets des CFF, la gestion électronique des dossiers, le système de contrôle interne. Certaines affaires nécessitent d'être traitées par des juristes ou des spécialistes.

Mme S. Lopes, PSN : « *Le Parti Socialiste Neuvevillois accepte le budget de fonctionnement 2019 et remercie M. D. Honsberger et son équipe pour le travail fourni. Par la même occasion, nous remercions le Conseil municipal pour la mise en place d'un système de contrôle interne.* »

M. J.-P. Latscha, FOR : indique qu'il relevait déjà l'évolution impressionnante de la charge pour notre Commune de la péréquation financière, lors de son intervention à la séance du Conseil général du 7 décembre 2016. Il relève qu'en 2011, il y avait un montant de environ CHF 480'000.- et maintenant, cela dépasse le million. Ce qui fait que l'on met deux à deux fois et demie de plus dans le tronc commun. Il relève que La Neuveville participe allègrement à cette péréquation.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond que les chiffres reflètent la réalité. Il y a eu un grand changement quand le canton a changé sa répartition des tâches entre les communes et le canton. Aussi, depuis plusieurs années, la méthode de calcul est la même. C'est vrai que dans les 3 dernières années, on remarque un développement. Il ajoute que si nous avons moins de rentrées fiscales, nous paierions moins. Aussi, il relève que nous payons beaucoup plus par rapport aux autres communes, comme Moutier et Tramelan, qui elles sont plutôt bénéficiaires.

C. Nicolet, FOR : le Parti Forum remercie pour le travail effectué et aimerait encourager l'achat de biens et de services.

R. Kurth, PLR : remercie l'équipe des finances. Il est important de souligner que la quotité d'impôts ainsi que les taxes et l'électricité n'ont pas augmenté. Il demande d'accepter le budget 2019.

La parole n'étant plus requise, le président passe aux votes :

- a) **A l'unanimité, le Conseil général approuve la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ainsi que la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière ;**
- b) **A l'unanimité, le Conseil général accepte le budget 2019.**

6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 59'763.- dès 2019 en vue de la conclusion d'un contrat de fourniture de signaux numériques multimédia pour le téléseu avec la société VIDEO 2000 : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « *La dissolution du Syndicat du téléseu de La Neuveville et Environs (SYTEN) au 31 décembre 2018 implique la nécessité, pour la Commune de La Neuveville, de conclure un contrat de livraison de signaux avec VIDEO 2000. L'entreprise VIDEO 2000 propose la fourniture des signaux numériques multimédia au même format et au même prix que le SYTEN, à savoir CHF 3.90 par abonné par mois. Dans ce prix est inclus, en complément, la fourniture des signaux pour les chaînes sportives « MySport ». La durée du contrat est de 5 ans. Il est ensuite renouvelé d'année en année. Sur la base de 1'277 abonnés (valeur au 1^{er} janvier 2018) le coût annuel est de CHF 59'763.-. Le coût annuel variera en fonction du nombre d'abonnés au 1^{er} janvier. La commission de l'équipement, lors de sa séance du 24 octobre 2018, a préavisé favorablement la signature de ce contrat. La commission des finances, lors de sa séance du 29 octobre 2018, a préavisé favorablement la dépense périodique requise. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la demande périodique de CHF 59'763.- qui permettra la conclusion d'un contrat pour une durée de 5 ans, renouvelable ensuite d'année en année, avec la société VIDEO 2000 pour la fourniture de signaux numériques multimédia. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que c'est l'acte final pour la dissolution du Syten en 2019 et qu'une proposition a été faite par VIDEO 2000. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stoepfer, PSN : indique que le Parti Socialiste Neuveillois accepte cette demande et relève que le prix de l'abonnement est attractif.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la dépense périodique dès 2019, en vue de la conclusion d'un contrat de fourniture de signaux numériques multimédia pour le téléseu.**

7. Demande d'une dépense périodique d'une durée de 5 ans de CHF 16'560.- TTC pour la mise en place de défibrillateurs : décision (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil municipal souhaite installer des défibrillateurs sur le territoire communal. A cet effet, 10 emplacements ont été retenus, à savoir :

- Le bâtiment de la mairie (sera installé au nord du bâtiment sur la place de la Liberté)
- Le bâtiment de l'équipement (Vignoble 21)
- Le bâtiment de la voirie (Plage 2)
- Le CAJ (Centre d'animation de jeunesse)
- La Plage
- La halle de gymnastique de l'école enfantine
- Le Centre des Epancheurs
- Le complexe de St-Joux
- Le site du skater-hockey
- La halle de gymnastique du Collège

Pour le défibrillateur qui sera installé à la halle de gymnastique du Collège, il a été convenu avec la commission scolaire intercommunale que la location lui sera refacturée pour cet appareil. La société avec laquelle le Conseil municipal a l'intention de travailler est un des leaders européens dans le domaine des solutions de sécurité innovantes. Cette entreprise propose la location de défibrillateurs qui doivent être installés dans des endroits stratégiques bien visibles de tous. De plus, ils devront disposer d'une prise 220 volts.

Les caractéristiques de ce modèle de défibrillateur sont les suivantes :

- Cet appareil est unique et breveté
- L'évaluation cardiaque est automatique
- Le contrôle à distance 24/24 – 7/7 par Medical (téléassistance avec des professionnels dès le moment où l'appareil est enlevé de sa station)
- Le GPS intégré
- La carte SIM et micro intégrés pour la téléassistance
- Le contact automatique avec les services d'urgence (144)
- L'entretien et la maintenance de 5 ans inclus pour tous les défibrillateurs
- La formation aux personnes concernées incluse
- Les défibrillateurs sont annoncés par leur numéro de série au 144 afin d'identifier leur emplacement. Comme cela, en cas d'appel d'urgence d'un tiers, le 144 peut indiquer où se trouve un défibrillateur au plus près de la victime. En quoi ce modèle de défibrillateur est-il intéressant ?
- Il assiste l'utilisateur à chaque étape. C'est un défibrillateur connecté. Grâce à sa carte SIM intégrée, en cas de décrochement de l'appareil, l'utilisateur est mis en relation immédiate avec la centrale médicale qui le guidera tout au long du processus de secours.
- Une géolocalisation automatique est effectuée. Si le défibrillateur est décroché de son emplacement lors d'une urgence, une ambulance est envoyée à l'endroit exact de la victime grâce à son système de localisation GPS intégré.
- Un service complet est offert avec cet appareil, soit une séance de formation pour les personnes concernées ainsi que l'entretien et la maintenance de l'appareil (remplacement des électrodes et de la batterie)
- Il est testé à distance quotidiennement afin d'être toujours opérationnel en cas de besoin.
- Les défibrillateurs sont annoncés par leur numéro de série et leur emplacement au 144. Le contrat est d'une durée de 5 ans. Il comprend :
- L'installation par défibrillateur : CHF 600.- = prix spécial à CHF 0.-
- La location mensuelle par défibrillateur : CHF 138.- TTC, soit CHF 1'656.- TTC / an pour la location annuelle
- L'entretien et la maintenance par défibrillateur : CHF 0.- car compris dans le pack
- La formation aux personnes concernées : CHF 0.- car comprise dans le pack
- La responsabilité en cas de dégradation : CHF 0.- car comprise dans le pack

Calcul de location annuelle pour 10 appareils = 10 appareils x CHF 1'656.- TTC = CHF 16'560.- TTC. Calcul d'une location pour 5 ans pour 10 appareils = Location annuelle pour 10 appareils : CHF 16'560.- x 5 ans = CHF 82'800.- TTC. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 16'560.- TTC par année sur 5 ans dès 2019 pour permettre l'installation de 10 défibrillateurs comme indiqué dans le présent message. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message. Il informe néanmoins que Mme S. Wahlen, responsable du projet, et lui-même se tiennent à disposition en cas de questions. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. Y. Chapuis, FOR : souhaite savoir pourquoi le hameau de Chavannes n'apparaît pas dans la liste des emplacements prévus pour la pose de défibrillateurs.

M. R. Matti, maire : répond que cela n'a pas été prévu.

M. R. Kurth, PLR : aimerait connaître le nom de la société avec laquelle le Conseil municipal a l'intention de travailler.

Mme S. Wahlen, adjointe au chancelier : répond que le Conseil municipal a l'intention de travailler avec la société Alma Industries.

M. A. Schleppey, FOR : relève que, dans le message du Conseil municipal, il est indiqué que les défibrillateurs devront disposer d'une prise de 120 volts. Cela est une faute de frappe, car c'est plutôt une prise de 220 volts qui sera nécessaire pour ce genre d'installation.

M. C. Schori, PSN : indique que le Parti Socialiste Neuvevillois accepte cette dépense périodique pour la mise en place de défibrillateurs. Il relève que la géolocalisation de l'appareil ainsi que la téléassistance lors de l'utilisation de celui-ci sont fort utiles. De plus, la liste des sites retenus par le Conseil municipal est pertinente.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la dépense périodique pour la mise en place de défibrillateurs.**

8. Demande d'une dépense périodique d'une durée de 3 ans de CHF 40'000.- TTC, en tant que subvention extraordinaire pour le Musée d'histoire de La Neuveville, afin de procéder au « recatalogage » du Fonds photographique Pierre Hirt en vue de son transfert à Mémoires d'Ici : décision (R. Matti/A. Olivieri)

Message du Conseil municipal : « Le 5 novembre 2018, Mme Sandrine Girardier, conservatrice du Musée d'art et d'histoire de La Neuveville (MAHLN), M. Christophe Brandt, responsable du centre de compétence de la photographie de MEMORIAV, et Mme Sylviane Messerli, directrice de Mémoires d'Ici à Saint-Imier (M-ICI) ont rencontré le Conseil municipal pour lui présenter un projet relatif à la Collection photographique Pierre Hirt. Cette rencontre clôturait un processus engagé depuis longtemps déjà. La collection Pierre Hirt comprend 25'000 négatifs sur verre et plus de 25'000 négatifs sur supports souples attribués à divers photographes actifs à La Neuveville entre 1880 et 1986, dont Victor Beerstercher, Alfredo et Gaston Acquadro. Cet ensemble, appartenant au Musée d'art et d'histoire de La Neuveville (MAHLN) depuis 1994, est d'une grande richesse puisqu'il documente, sur plus d'un siècle, l'histoire de la vie neuvevilloise, et notamment ses manifestations populaires, ses bâtiments, ses paysages, mais aussi ses personnalités, des plus modestes aux plus illustres. La collection est actuellement conservée à l'abri du chemin des Prés-Guétins, à l'exception de 2'000 plaques endommagées lors du sinistre survenu à l'ancien abri des biens culturels, qui se trouvent chez M. Christophe Brandt. L'abri du chemin des Prés-Guétins n'est toutefois pas adéquat pour la conservation de plaques de verre, qui nécessitent de conditions climatiques (température et hygrométrie) particulières. Dans le but d'empêcher la dégradation de la Collection Pierre Hirt, progressive et inévitable si elle reste là où elle se trouve actuellement, une solution a été trouvée. Cette solution, qui vise à pérenniser une collection d'importance régionale, voire nationale, est fortement appuyée par MEMORIAV, répondant pour l'Office fédéral de la Culture, et qui avait déjà été impliqué dans le cadre d'une première convention signée avec le MAHLN. Afin de garantir de meilleures conditions de conservation, de documentation et d'accessibilité à la Collection Pierre Hirt, le MAHLN et Mémoires d'Ici (M-ICI), centre de compétence régional pour la conservation et la valorisation de fonds photographiques notamment, se sont accordés sur les points suivants :

- le transfert complet de la Collection Pierre Hirt à M-ICI à Saint-Imier;
- la numérisation de 25'000 plaques de verre par M-ICI;
- le "recatalogage" des 25'000 plaques de verre par le MAHLN.

La demande porte sur le financement du "recatalogage" des 25'000 plaques de verre, soit la partie principale, plus fragile et plus urgente à traiter. Pour la saisie des 25'000 plaques de verre, 3'000 heures, à raison de 8 à 10 plaques par heure, sont estimées. Suivant une rémunération de CHF 40.- de l'heure, la somme demandée est de CHF 40'000.- TTC par an, pendant une période de 3 ans (2019-2020-2021), soit une somme totale de CHF 120'000.- TTC. Le temps de saisie et la rémunération se situent dans les normes et les moyennes nationales. Le travail sera confié par le musée à un ou plusieurs collaborateurs/collaboratrices chargés d'inventaire.

Les avantages :

- On dépasse un statu quo qui n'est pas satisfaisant, et dommageable à la collection.
- L'effort financier auquel la Municipalité est appelée à consentir est compensé par l'apport de M-ICI qui procède à la numérisation de la collection et à son bon entreposage.
- Cette synergie est renforcée par la signature d'une convention de dépôt bipartite (M-ICI et MAHLN).
- L'appui de MEMORIAV dans l'aboutissement de cette solution profitable à tous, offre une assise qui dépasse les frontières locales.
- La mise en ligne de la collection permet une importante valorisation du fonds. Institutions culturelles, curieux et chercheurs, tant sur le plan national qu'international, pourront en tirer un grand profit.
- Le rôle de La Neuveville en tant que ville de culture, soucieuse de la sauvegarde et de la valorisation de son patrimoine, photographique notamment, est renforcé.
- La collection Pierre Hirt, qui reste la propriété du MAHLN, gagne le relief qu'elle mérite. Le MAHLN n'a pas les moyens d'assumer lui-même le financement de ce projet de grande importance. C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite le soutenir par l'octroi d'une subvention de CHF 120'000.-. Les travaux nécessaires s'étalant sur 3 ans, CHF 40'000.- devront être engagés par année pour leur réalisation.

Ainsi, Le Conseil municipal invite le Conseil général à rendre possible le "recatalogage" du Fonds photographique Pierre Hirt en vue de son transfert à Mémoires d'Ici en soutenant le MAHLN par l'octroi de la subvention requise et, partant, par l'approbation d'une dépense périodique de CHF 40'000.- TTC sur 3 ans à partir de 2019. »

MM. R. Matti et A. Olivieri n'ont rien à ajouter au présent message et demandent l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Wingo, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois serait très ému et heureux que la Municipalité prenne soin du trésor que représente cette collection. Cela permettra de garder en mémoire ce qui pourrait être oublié à tout jamais. Nous vous invitons à accepter cette demande. »

Mme T. Michel, FOR : « Le Parti Forum approuve le crédit demandé pour le recatalogage du Fonds photographique Pierre Hirt. Sans vouloir remettre en question l'importance de ce recatalogage, nous nous sommes interrogés sur la valorisation de ce patrimoine et voudrions savoir si une estimation de sa valeur financière a déjà été réalisée et, le cas échéant, avec quel résultat. »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : indique qu'il n'a pas de chiffre concret à donner mais, que d'après M. Brandt, cela vaut des millions.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la dépense périodique relative au « recatalogage » du Fonds photographique Pierre Hirt.**

9. Introduction d'un système de contrôle interne dans l'administration municipale (SCI) : information (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : relève que l'année dernière, le réviseur a fait remarquer qu'il n'a pas pu vérifier l'existence d'un système de contrôle interne au sein de l'administration. Il indique qu'il a donc fallu un peu de temps afin de le mettre en place et passe la parole à M. D. Honsberger, administrateur des finances.

M. D. Honsberger, administrateur des finances : informe que le Conseil municipal avait la tâche de mettre en place en début d'année ce projet avec la société PWC SA. Pour réaliser ce projet, 8 à 9 ateliers par matrice avec 15 à 20 personnes ont été organisés. Chaque séance a duré environ 3 à 4 heures. Il relève que la participation du personnel a été importante afin de connaître la réalité du terrain. Le projet final a été relu par M. D. Honsberger et par la société PWC, ce qui a entraîné une

directive pour le système de contrôle interne. Il transmet ensuite plusieurs informations relatives au système de contrôle interne au sein de l'administration municipale.

M. A. Guillaume, FOR : salue le travail fourni pour ce projet. De plus, il émet le souhait que la commission des finances reçoive un rapport annuel relatif au testing du système de contrôle interne.

10. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Politique de développement durable » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal se déclare favorable à l'approbation de la motion par le Législatif communal. Il signale toutefois que les principes de développement durable sont déjà inscrits dans le projet de territoire de notre Commune. Celui-ci sera présenté au Conseil général au cours du premier semestre 2019. Ainsi, le Conseil général est invité à accepter la motion. »*

M. R. Matti, maire : propose d'accepter cette motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : *« Je remercie le Conseil municipal de proposer l'approbation de cette motion. Je me réjouis de prendre connaissance du projet de territoire en cours d'élaboration. A cette occasion, le Conseil municipal pourra expliciter clairement les procédures, instruments et indicateurs d'évaluation de l'efficacité et d'efficience des projets qu'il entend mettre en place. Ils relèvent de sa responsabilité et font partie des règles du développement durable. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 31 voix favorables et 3 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

11. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A. Guillaume) « Recensement des surfaces industrielles et commerciales disponibles à La Neuveville » (Groupe de promotion économique)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal partage l'avis du motionnaire, à savoir que le recensement, la mise à jour et la publication sur le site Internet communal des surfaces industrielles, artisanales et commerciales peut être utile. A noter que le site Internet communal contient déjà les objets immobiliers destinés à l'habitation et aux surfaces commerciales. Ainsi, il n'y aura qu'à compléter avec les objets industriels et artisanaux, ce qui ne sera pas un grand travail au vu du nombre très réduit d'objets de ce type arrivant sur le marché. Ainsi le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message. Il propose d'accepter cette motion et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Guillaume, FOR : remercie le Conseil municipal pour son travail et se réjouit de voir la plateforme y relative sur le site Internet communal.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 33 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve cette motion.**

12. Réponse à l'interpellation FOR (M. Hofstetter) « Financement des camps de ski » (J.-P. Devaux)

Réponse du Conseil municipal : « La Municipalité partage l'avis de l'interpellant que les camps de ski ont une grande valeur sociale et pédagogique pour les élèves et méritent d'être poursuivis. Bien que la Direction de l'instruction publique recommande une participation financière exigée des parents de 15 à 25 francs par jour, elle indique également que les écoles doivent rester ouvertes pendant les camps. Cela suffit à donner un aspect non-obligatoire aux camps. Donc, les parents qui ne souhaitent pas payer peuvent envoyer leurs enfants normalement à l'école. Par ailleurs, les écoles disposent d'un fonds pour aider les parents en difficulté financière qui en font la demande. Dès lors, les commissions de l'école primaire et du collège secondaire ont décidé de ne pas modifier la pratique actuelle. Pour 2019, la participation qui sera demandée aux parents restera inchangée, à savoir entre 10 et 38 francs par jour à l'école primaire et 42 francs par jour au collège secondaire. L'avenir nous dira si cette pratique pourra être poursuivie sur le long terme ou si une baisse sera imposée par le canton. »

Mme T. Michel, au nom de M. M. Hofstetter, FOR : « Je tiens à vous remercier d'avoir clarifié le statut de nos camps de ski et d'avoir répondu à notre question. Toutefois, nous tenons à remarquer que nos deux membres Forum qui siègent à la commission scolaire étaient surpris du troisième paragraphe qui dit, je cite: "Les commissions scolaires de l'école primaire et du collège ont décidé de ne pas modifier la pratique actuelle". Aucun de nos deux membres de la commission de l'école primaire ne se souvient d'avoir pris une décision dans ce sens. »

13. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 14 mars 2018, M. Jean-Pierre Latscha demande au Conseil municipal de prévoir le remplacement des sanitaires situés dans le sous-voies menant au débarcadère. Le motionnaire relève la vétusté des installations et estime qu'une adaptation de ces WC publics aux standards actuels devrait être réalisée. Il propose de s'inspirer de l'exemple landeronnais récemment achevé. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 13 juin 2018. Dans un premier temps, une offre a été demandée à une entreprise spécialisée dans des modules de toilettes publiques en inox du type de celles du Landeron. Il s'est avéré que le système proposé était difficile à adapter à l'emplacement existant et finalement très onéreux (CHF 120'000.- pour les modules + tous les travaux d'adaptation des gaines techniques et de génie civil). Des offres pour une réfection totale des sanitaires sans modification de la disposition actuelle ont été demandées à différents artisans locaux. Ces devis ne sont pas encore tous en possession des services techniques, raison pour laquelle il n'est pas possible, actuellement de présenter un projet au Conseil général. Un montant de CHF 80'000.- a été prévu au catalogue des investissements pour 2019. Le crédit nécessaire sera demandé en fonction du montant total des travaux à réaliser. Une information sur l'avancement du projet ou sa réalisation sera donnée au Conseil général dans sa première séance de 2019. »

M. J.-P. Latscha, FOR : remercie M. C. Ferrier, conseiller municipal en charge du dicastère de la gestion du territoire pour le rapport présenté ce soir. Il est ravi de voir que les choses bougent et souhaite vivement que le chantier soit mis en œuvre en 2019.

14. Rapport CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare » (A. Binggeli)

Rapport du Conseil municipal : « Lors de la séance du 13 juin 2018, le Conseil général a accepté cette motion déposée le 14 mars 2018. Cette motion relève une cohabitation dangereuse, surtout en cas de mauvais temps, entre les divers usagers (piétons, vélos, véhicules à moteur, autres) ainsi qu'un éclairage routier non adapté. Situation au 31 octobre 2018 : Une première pré-étude, réalisée pendant l'été 2018, incluait une séparation des sens de circulation complété par des luminaires autonomes. Cette proposition, jugée trop compliquée à réaliser pour des questions juridiques (permis de construire) et trop coûteuse en regard d'un futur projet d'aménagement de la place et de la rue de la Gare/place du Marché a été abandonnée. Le service de l'équipement, appuyé de spécialistes en la matière, prépare un deuxième projet ne nécessitant pas de travaux de génie civil, pas de permis de construire, n'impactant pas un futur aménagement du secteur et dont les coûts sont contenus. Le service de l'équipement souhaite relever qu'un meilleur éclairage ne permettra pas de régler la

cohabitation parfois "anarchique" entre les divers usagers du secteur et qu'au vu de la longueur du passage ouest-est les personnes à faible mobilité continueront de se sentir en insécurité. Seul un aménagement de qualité réglera la sécurité "physique". Le Conseil municipal recevra, du service de l'équipement, une nouvelle proposition au début de l'année 2019. Le Conseil municipal, conscient de la nécessité d'améliorer l'éclairage à ce carrefour, favorisera la réalisation des travaux dans les meilleurs délais et ce dans la limite de ses compétences financières et du budget 2019. »

M. J.-P. Latscha, FOR : remercie également M. A. Binggeli, responsable du dicastère de l'équipement pour le rapport. Il précise à juste titre que la situation actuelle ne donne pas satisfaction et que la cohabitation est parfois anarchique. Il ajoute que c'est surtout le cas par mauvais temps et à cette période de l'année où les jours sont courts. Il souhaiterait que les améliorations se fassent au plus vite.

15. Rapport CM en réponse au postulat PSN (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « La maintenance des places de jeux est effectuée par une entreprise privée, au bénéfice d'une certification, qui contrôle la sécurité des engins et s'occupe de leur remise en état si nécessaire. La question soulevée par la postulante est de savoir si les places doivent être clôturées et si leur accès doit être interdit aux chiens. Actuellement, il n'y a pas d'uniformité sur ces places. La commission de sécurité et le Conseil municipal ont procédé à l'étude requise par le postulat. Ils ont conclu que les mesures suivantes doivent être prises :

- a. La place à Beau-Site sera fermée avec une barrière que les enfants ne pourront pas ouvrir facilement. Elle sera interdite aux chiens.
- b. La place aux Mornets sera fermée sur la partie où il y a les installations de jeux. Elle sera interdite aux chiens. Elle restera libre sur le reste de la surface.
- c. La place du Signolet sera fermée. Elle sera interdite aux chiens. Les portails seront munis d'un verrou.
- d. La place à Chavannes sera fermée en totalité et interdite aux chiens. Cette place appartient aux CFF.
- e. La place du Quai Maurice-Moeckli sera fermée sur la partie prévue pour les petits enfants. Elle sera interdite aux chiens (il n'y aura donc plus de possibilité de passage vers les voies de chemin de fer). La partie réservée aux adolescents ne sera pas fermée et donc autorisée aux chiens.

La postulante, elle-même membre de la commission de sécurité, s'est déclarée d'accord avec les mesures envisagées. Le Conseil général est prié de prendre acte du présent rapport. »

M. R. Matti, maire : informe que les places vertes de l'école des Collonges devront être sécurisées.

Mme D. Bloch, PSN : « Je remercie le Conseil municipal et les collaborateurs communaux en charge de ce dossier pour ce magnifique cadeau de Noël aux enfants neuvevillois et à leurs parents, qui pourront les laisser s'ébattre dans des espaces sécurisés. Je suis contente d'apprendre que la problématique de la sécurité aux abords de l'Ecole des Collonges sera étudiée prochainement. »

16. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2019

M. J.-P. Ammann, président, PLR : donne connaissance des propositions des partis pour la constitution du bureau du Conseil général pour 2019 :

Le Parti Socialiste Neuvevillois propose M. Albrecht Ehrensperger à la présidence du Conseil général.

Le Parti Forum propose M. Jean-Pierre Latscha à la vice-présidence du Conseil général.

Le Parti Libéral-Radical propose M. Luc Burkhalter en qualité de scrutateur du Conseil général.

Le Parti Socialiste Neuvevillois propose Mme Anna Valentina Petrig en qualité de scrutatrice du Conseil général.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **les propositions faites par les partis pour la constitution du bureau du Conseil général sont acceptées à l'unanimité.**

17. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux »
- Motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux »
- Postulat FOR (A. Schleppey et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus »
- Interpellation PSN (C. Wingo) « La 5G à La Neuveville »

Développement :

- **Motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat FOR (A. Schleppey et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Interpellation PSN (C. Wingo) « La 5G à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

18. Questions simples et traitement

M. C. Schori, PSN : « *En cette période où nous sommes sensibles à la consommation d'énergie et de pollution lumineuse, le Parti Socialiste Neuvevillois désire savoir où en est le Conseil municipal avec la mise en œuvre du concept d'éclairage du pavillon de l'école primaire présenté, il y a environ deux ans, car actuellement ledit éclairage est très puissant et disproportionné.* »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : rappelle que cette réponse a déjà été donnée, lors d'une séance précédente et que si l'éclairage devrait être éteint, il y a grand risque de déprédations à cet endroit. Aussi, les lumières du pavillon de l'école primaire sont en LED.

19. Communications

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que le rapport de l'Office des eaux et des déchets (OED) relatif à St-Joux lui est parvenu hier après-midi. Une communication y relative sera donnée lors de la première séance du Conseil général de mars 2019.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « *Des travaux d'assainissement du réseau moyenne tension sont actuellement en cours entre les stations transformatrices du chemin de la Plage 8 et de la rue du Lac 12. Le remplacement du câble souterrain s'avérant impossible (tubes de protection écrasés et ovalisés, armatures du câble très corrodées) un câble provisoire a été posé entre les deux stations. L'inspection fédérale des installations à courant fort a validé ces travaux hier. Afin de permettre le passage des personnes et des véhicules, deux passerelles ont été installées (une fois à la hauteur de l'immeuble Stade 1 et une fois vers la station de la Plage). La mise en place de ce câble est indispensable pour l'équilibre du réseau dans une période où les charges sont très élevées. Il est également à noter que le remplacement du câble reliant la station Vichon à la station Liberté n'a pas pu*

être réalisé. En effet entre la Liberté et Vichon les canalisations sont en ciment et écrasées. Il est donc impossible de retirer un câble dedans. De plus le tracé n'est pas adéquat et introuvable après plusieurs sondages. Il s'avère que le changement des câbles entre ces stations est impossible avec les infrastructures existantes. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour préparer un projet pour le remplacement de ces câbles. Il va sans dire que ceci va conduire à une nouvelle demande de budget au vu des travaux lourds en génie civil. En ce qui concerne le sujet des lampadaires et les deux lampes qui ne fonctionnent pas à la rue du Tempé, le canton a été relancé et va rencontrer mon service demain afin de trouver une solution intermédiaire, une réparation définitive exigeant des travaux assez conséquents. »

M. R. Matti, maire : souhaite revenir sur les articles parus dans la presse suite à son absence à l'évènement organisé par l'ambassade de Roumanie, le dimanche 2 décembre 2018 à La Neuveville. Il informe qu'un courriel a été envoyé aux organisateurs afin de savoir s'il devait venir faire un discours et qu'aucune réponse n'a été transmise de leur part. Il rencontrera l'organisateur qui souhaite lui présenter ses excuses et a eu déjà un entretien téléphonique avec l'ambassadeur de Roumanie. De plus, il rappelle qu'il n'oublie jamais de représenter la Commune. Pour terminer, il déclare : « Les fêtes de fin d'année arrivant à grands pas, je profite de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une prospère année 2019 empreinte de succès et de bonheur, soutenue par une bonne santé. »

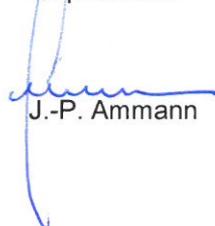
M. J.-P. Ammann, président, PLR : transmet les dates 2019 pour les séances du Conseil général. Elles se dérouleront les 20 mars, 12 juin, 25 septembre et 27 novembre. Il rappelle pour les membres qui n'ont pas encore reçu leurs jetons de présence de s'approcher de M. D. Honsberger, administrateur des finances. Ensuite, il déclare : « Cette séance est la dernière de l'année 2018 mais également la dernière sous ma présidence. Je tiens encore à vous adresser quelques messages, mais rassurez-vous cela ne durera pas longtemps. A ce propos, je citerai le célèbre philosophe Epicure, qui a dit : " Il est évident qu'un discours long et le discours bref aboutissent au même." Le résultat étant le même, je serai bref. J'adresse mes remerciements aux membres du Conseil général et du Conseil municipal pour leur engagement, leur état d'esprit positif et leur tolérance dont ils ont fait preuve durant l'année 2018. J'adresse également mes remerciements au chancelier et à son adjointe ainsi qu'aux autres membres du bureau pour leur disponibilité et l'excellente collaboration. Finalement, je souhaite autant de plaisir à mon successeur que j'en ai eu moi-même et profite de l'occasion pour vous adresser tous mes vœux pour les fêtes de fin d'année. Cette séance est close et je vous invite à vous rendre à la Cave de Berne pour le traditionnel repas de fin d'année. »

La séance est levée à 19h55.

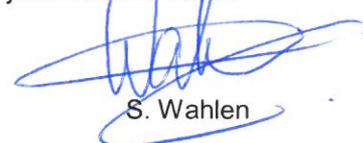
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

L'adjointe au chancelier



J.-P. Ammann



S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		03.12.2018					
Transmis à							
AM	ECO	ECU	GTE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>			

Séance du Conseil général, le 05.12.2018

Motion : Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux

Résumé

Les programmes de subventionnement arrivant à leur fin en 2025, la Commune sera désormais obligée d'entamer l'assainissement énergétique de ses bâtiments. Or, la gestion de ce travail demande du personnel supplémentaire. D'ailleurs, peu de travaux d'entretien ont été faits ces dernières années, un manque qui doit être rattrapé rapidement afin de maintenir la qualité de nos bâtiments. De ce fait, Forum Neuveillois propose de créer un poste supplémentaire en engageant une personne responsable de la gestion des bâtiments communaux.

Développement

Actuellement, la gestion des bâtiments est attribuée à différents services communaux, ce qui engendre un certain nombre d'inconvénients tels que la surcharge de travail de nos mandataires ou la négligence de certaines tâches depuis trop longtemps. L'assainissement énergétique des bâtiments communaux s'imposant de plus, Forum Neuveillois demande à la Commune à engager une personne responsable de la gestion des bâtiments communaux.

La création d'un poste dédié à la gestion des bâtiments communaux permettra à la commune de mettre la gestion de ses bâtiments à jour, en entente avec le développement durable. Le poste à créer sera un poste d'administration et de terrain et prendra en charge des tâches telles que la visite régulière des bâtiments, la planification stratégique et budgétaire de projets en lien avec les bâtiments communaux, la constitution des dossiers de permis de construire des projets de la municipalité ou encore la gestion des chantiers. D'autres responsabilités pourront lui être attribuées par la commune, par exemple la gestion énergétique, mais aussi celle d'assurer que les projets mis au budget municipal soient réellement entrepris.

Forum neueillois demande au Conseil municipal d'établir, dès le début de l'année prochaine, un cahier de charges lié à la gestion des bâtiments communaux et de créer un nouveau poste au pourcentage nécessaire à l'accomplissement des tâches aujourd'hui réparties parmi différents services.

Pour Forum neueillois,

Tamara Michel

Sanda Orha

La Neuveville 03.12.2018



Mairie		La Neuveville					
Reçu	03 DEC. 2018						
Travaux à							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	X			

Séance du Conseil général, le 05.12.2018

Motion : Assainissement énergétique des bâtiments communaux

Résumé

Nous avons constaté que l'assainissement énergétique du parc immobilier de la commune n'est pas encore prévu. Or, le Canton distribue des subventions généreuses pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Malheureusement, ce programme s'arrêtera à la fin de l'année 2025.

Développement

Les objectifs principaux de la loi cantonale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012 consistent à réduire les besoins en chaleur des bâtiments d'au moins 20 pour cent d'ici à 2035, et de couvrir au maximum les besoins en chaleur et en électricité par des énergies renouvelables et neutres du point de vue des émissions en CO₂. Des programmes de subventions sont en place depuis 10 ans, pour encourager les privés et les administrations d'entreprendre un assainissement cohérent et responsable des bâtiments, pour atteindre les objectifs prévus.

Les programmes de subventionnement arrivent à leur fin en 2025, il est urgent d'établir un calendrier d'assainissement énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux, et avant la construction de la centrale de chauffage à distance, pour réduire la consommation d'énergie, selon les prescriptions énergétiques en vigueur.

Forum Neuvevillois demande la certification CECB Plus de l'ensemble des bâtiments communaux et la mise en place d'un programme d'assainissement énergétique de ses immeubles, pour profiter des subventions mises à disposition par le Canton et la Confédération.

Pour Forum Neuvevillois,

Tamara Michel

Sanda Orha

La Neuveville 03.12.18



POSTULAT - Rémunération des élus

Introduction

Une fois ou l'autre, les membres de cette Assemblée se sont certainement déjà posé la question de savoir si nos responsables politiques du Conseil Municipal peuvent véritablement faire face aux tâches et aux responsabilités qui leur sont confiées. Le temps à leur disposition est-il suffisant et la rémunération est-elle encore acceptable par rapport au travail devant être fourni et aux résultats attendus ?

Le groupe Forum invite les membres du Conseil Municipal d'étudier la question résumée dans le postulat suivant.

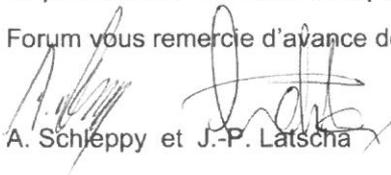
Développement

D'une part, le groupe Forum se pose la question de savoir si nos Conseillers municipaux et le Maire sont encore correctement rémunérés par rapport aux tâches souvent lourdes et chronophages qui leur incombent. Une comparaison de fonctionnement avec d'autres communes serait adéquate. D'autre part, la question qui se trouve ainsi induite est de savoir si l'organisation actuelle est encore appropriée au vu des responsabilités qui leur sont confiées.

Les aspects financiers qui en découlent font partie de cette question, au vu des perspectives budgétaires communales moins encourageantes de ces prochaines années.

La réponse à ce postulat devrait pouvoir être connue et débattue avant la fin de l'année 2019 afin qu'une nouvelle réglementation sur la rémunération de l'exécutif communal puisse entrer en vigueur au début de l'année 2020, mais au plus tard dès le début de la prochaine législature (2021 – 2024).

Forum vous remercie d'avance de votre réponse !


A. Schleppey et J.-P. Latscha

Conseil général du mercredi 5 décembre 2018



Conseil général du 05.12.2018

Titre : Interpellation : La « 5G » à La Neuveville ?

Résumé : Quelle sera la position de la municipalité de La Neuveville face aux demandes d'installations de la « 5G »?

Développement :

On en parle beaucoup dans la presse beaucoup sont pour, d'autres restent en mode silencieux et certains tirent la sonnette d'alarme.

On nous dit qu'il y a des risques importants de nuisances pour les humains, les animaux, les oiseaux ainsi que les végétaux. Je vous rappelle que l'OMS a classé les ondes électromagnétiques dans la catégorie des cancérogènes possible en 2011.

Swisscom et ses concurrents devraient d'ici à 2020, installer des milliers de nouvelles antennes pour la « 5G ».

En 2017, 170 scientifiques, issus de 37 pays dont la France, ont demandé un moratoire sur le déploiement du réseau de téléphonie mobile de cinquième génération « 5G », « jusqu'à ce que des études d'impact sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché ». Ils craignent une augmentation générale et massive de l'exposition aux ondes du sans-fil, dont les risques sanitaires commencent à être reconnus.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Céleste Wingo